

Onze ministres pour les détenus

PRISONS La réinsertion refinancée

L'éparpillement des compétences en francophonie (entre Cocof de la Région bruxelloise, CFWB et Région wallonne, dont Alda Greoli sous double casquette CFWB-Région wallonne) a conduit pas moins de 11 ministres, réunis à l'initiative de Rachid Madrame (CFWB) à définir des politiques de concertation et de coopération « *visant à favoriser la réinsertion des détenus* ».

Ces ministres, réunis au sein de la Conférence interministérielle francophone (CIM), ont arrêté une série de mesures visant à favoriser les initiatives permettant aux détenus d'accéder à des formations, à l'enseignement de promotion sociale, à la culture, au sport, aux services sociaux et psychosociaux, à la santé. Ces initiatives impliquent une augmentation budgétaire de 4,5 millions d'euros en 2017 à 5,8 millions en

2018 (sans compter les budgets non communiqués réservés à la formation professionnelle en milieu carcéral).

Une structure unique de coordination, le SARJEPS, servira de guichet unique pour l'offre de formations en milieu carcéral en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des accords de coopération ont été conclus avec l'Adeps. Des initiatives seront prises sur la problématique du suicide en prison. Des projets de théâtre, de soutien à des bibliothèques, ou d'information sur la prévention du Sida, seront financés.

Les politiques de réinsertion des détenus sont handicapées depuis 2005 par l'incapacité des gouvernements fédéraux successifs de publier les arrêtés d'application de la loi de 2005 qui créait les plans de réinsertion. ■

M.M.